



ALPES-MARITIMES

Antibes 04 93 74 27 01 • Beausoleil 04 93 78 59 16
Cagnes/Mer 04 93 20 94 01 • Cannes 04 93 39 25 22
Gattières 04 93 08 20 25 • Grasse 04 93 70 06 33
Le Cannet 04 93 94 75 60 • Mandelieu 04 93 47 17 70
Mandelieu PL 04 93 48 30 00 • Menton 04 92 10 34 34
Mougins 04 92 28 32 80 • Nice-Centre 04 93 82 20 85
Nice-Est 04 93 27 93 93 • Nice-Ouest 04 93 71 31 32
Villeneuve Loubet 04 92 13 43 90 •

ALPES HTE PROVENCE

Digne 04 92 31 31 40 • Manosque 04 92 87 65 13

BOUCHES DU RHÔNE

Arles 04 90 18 98 60 • Aubagne 04 42 62 44 70
Aubagne PL 04 42 01 60 00 • Berre l'Etang 04 42 85 40 14
Gardanne 04 42 51 26 72 • La Ciotat 04 42 84 84 74
La Valentine 04 91 44 19 79 • Marseille 04 91 02 40 40
Miramas 04 90 50 17 06 • Port de Bouc 04 42 06 72 45
Port St Louis PL 04 42 48 90 69 • Marignane 04 42 79 79 42
St Martin de Crau 04 90 47 00 74 • St Martin de Crau PL 04 90 47 47 70
Trets 04 42 61 36 37 •

CALVADOS

Honfleur 02 31 89 20 37

GARD

Caveirac 04 66 75 76 10

HAUTES ALPES

Embrun 04 92 46 69 10

HERAULT

Montpellier 04 67 56 40 40 • Pézenas 04 67 98 14 19

SEINE MARITIME

Le Havre PL 02 35 26 52 43

VAR

Bandol 04 94 22 90 90 • Bormes les Mimosas 04 94 71 07 96
Brignoles 04 94 80 95 95 • Draguignan 04 94 50 98 70
Fréjus 04 94 51 44 72 • Fréjus St Pons 04 94 44 34 80
Grimaud 04 94 56 36 02 • Hyères 04 94 57 69 44
La Farlède PL 04 94 01 78 84 • Le Luc 04 94 99 86 37
Le Puget 04 98 11 47 10 • Le Puget PL 04 98 11 47 11
La Seyne Sur Mer 04 94 10 43 10 • Montauroux 04 94 39 82 00
La Valette 04 94 08 12 07 • Toulon-Centre 04 94 93 04 51
Toulon-Picot 04 94 20 20 63 • Trans-en-Provence 04 94 99 75 75

VAUCLUSE

Montfavet 04 90 88 94 93 • Avignon Nord 04 90 31 21 21



**CONTRAT DE GARANTIE
PNEUMATIQUE**



RETROUVEZ NOS PROMOTIONS,
NOS METIERS, NOS ADRESSES SUR
WWW.MASSA-AUTOPNEU.COM

MASSA Autopneu

L'amé de mon auto est mon ami.

www.massa-autopneu.com



VÉHICULE

Marque

Modèle

Immatriculation

SOUSCRIPTION

Numéro de facture

Agence N°

Tampon

DATE DE SOUSCRIPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

Article 1 - Les produits concernés. Contractuelle, la présente garantie est valable sur tous les pneumatiques neufs dans les gammes tourisme été et 4x4 et couvre les risques décrits à l'article 3. Elle ne s'appliquera que pour les pneumatiques vendus et montés dans une agence Massa Autopneu. Chaque pneumatique sera identifié dans le présent document par son n° de matricule (DOT) quelle que soit la marque. Sont exclus de cette garantie les pneumatiques hiver, camionnette et roulage à plat (Run Flat).

Article 2 - Les prix de vente de la garantie ; jusqu'au 15 pouces prix pour 1 pneu : 2.50 €TTC, 16 et 17 pouces prix pour 1 pneu : 3.50 €TTC, à partir de 18 pouces prix pour 1 pneu : 5.00 €TTC.

Article 3 - Le contrat de garantie couvre la crevaison, les actes de vandalisme, coupure, choc ou pincement (perforation du flanc ou autre). La présente garantie comprend : Le démontage du pneumatique, l'examen du pneumatique, la réparation, la valve (caoutchouc), le remontage du pneu, l'équilibrage, la repose de la roue sur le véhicule. Dans le cas où le pneumatique ne serait pas réparable pour une optimisation parfaite de sécurité, la proposition sera faite au client de monter un pneumatique neuf de même marque et de même type et ce pour le même véhicule. En contre partie une participation financière sera calculée en fonction de l'épaisseur de gomme utile restante sur le pneumatique irréparable (gomme utile calculée en mm). Montant qui sera déduit sur le prix du pneumatique neuf monté et facturé aux conditions en vigueur dans nos agences. La présente garantie ne s'appliquera pas sur le nouveau pneumatique monté en remplacement sans souscription d'une nouvelle garantie. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, le pneumatique de même marque et de même type peut ne pas être disponible dans les 8 jours suivant les faits constatés ou bien si le taux d'usure du pneumatique restant sur l'essieu ne permet pas le changement d'un seul pneumatique (lié à des contraintes techniques ou de sécurité), alors Massa Autopneu proposera au client le remplacement des 2 pneumatiques). La remise sera calculée identiquement sur les 2 pneumatiques comme prévu dans l'article 5. Massa Autopneu conservera les pneumatiques changés en garantie.

Article 4 - Le contrat de garantie doit être souscrit le jour de l'achat et du montage du pneumatique et prend effet dès la signature. Le pneumatique sera garanti jusqu'à la côte d'usure maximum légale de 1,6 mm ou de son remplacement. Le client devra pour activer la garantie présenter le contrat sur lequel figure la

référence (DOT) du pneumatique et la facture d'achat auprès de l'agence Massa Autopneu.

Article 5 - La remise appliquée sur le pneu neuf en cas de remplacement dans le cas de la garantie est calculée comme suit : 7 mm de gomme restante = 100 % de remise, 6 mm de gomme restante = 100 % de remise, 5 mm de gomme restante = 70 % de remise, 4 mm de gomme restante = 70 % de remise, 3 mm de gomme restante = 30 % de remise, 2 mm de gomme restante = 30 % de remise, 1,6 mm de gomme restante = 0 % de remise.

Article 6 - La présente garantie ne s'appliquera que pour les interventions réalisées dans un centre Massa Autopneu et aucun remboursement ne pourra être demandé. La présente garantie ne couvre pas ; l'usure normale et graduelle des pneumatiques, les utilisations abusives du pneu en compétition, circuit ou tout terrain, l'usure prématurée du pneumatique due à un sous gonflage ou un sur-gonflage ou relevant d'un défaut mécanique, un défaut de la géométrie (Parallélisme, carrossage ou autre), les pneumatiques abîmés par les hydrocarbures et le feu, les pneumatiques abîmés par un montage ou démontage suite à une intervention non effectuée dans une agence Massa Autopneu, les frais de dépannage ou remorquage du véhicule, les frais qui peuvent être engagés en cas de privation du véhicule (taxi ou transport divers...), les dommages directs ou indirects causés aux choses et aux personnes en raison de l'utilisation du pneumatique.

Article 7 - N'est pas exclu du présent contrat de garantie l'application légale de conformité et les vices cachés, telle qu'exposée aux conditions générales de vente Massa Autopneu figurant au verso de la facture jointe au présent contrat.

Le client certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales, signature obligatoire :

PNEUMATIQUES GARANTIS

Avant

Arrière

Marque

Profil

Dimension

IV* IP*

IV* IP*

Emplacement des pneumatiques garantis

AV G

AV D

AR G

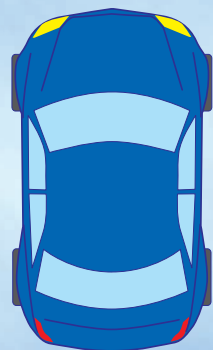
AR D

DOT**

DOT**

DOT**

DOT**



* IV : Indice de Vitesse - IP : Indice de Poids.

** Pour chaque pneu sous garantie, inscription du numéro DOT obligatoire (matricule du pneumatique).

MASSA Autopneu

L'ami de mon auto est mon ami.

